

Emploi : quelle alternative aux impasses du social-libéralisme ?

Thomas Coutrot, Michel Husson et Christophe Ramaux
in Fondation Copernic, *Diagnostics pour sortir du libéralisme*, Syllepse, 2000

C'était hier : avec la « nouvelle économie », on nous annonçait une nouvelle ère d'expansion sans précédent du capitalisme. Révolution technologique, libre entreprise, marchés financiers souverains, recul de « l'étatisme » ouvraient la voie d'une « mondialisation heureuse ». Ceux qui remarquaient que ce nouveau régime d'accumulation servait fort bien certains intérêts mais n'était à terme pas viable, étaient, au mieux, taxés de passésistes. L'histoire a tranché : les affaires Enron et WorldCom ne sont que la pointe émergée d'un iceberg qui est celui de la faillite d'ensemble du modèle de capitalisme néo-libéral. Les peuples d'Amérique Latine ou d'Asie, les épargnants et retraités ruinés ou bien encore les salariés licenciés sur l'autel de la compétitivité boursière en savent quelque chose.

La crise en cours sanctionne l'incapacité du capitalisme laissé à lui-même à s'auto-reproduire. La leçon n'est pas vraiment nouvelle, de même que n'est pas nouveau le constat de l'incapacité de ce système à assurer le plein emploi, la réduction des inégalités ou bien encore le développement durable. Reste à en tirer toutes les conséquences, ce qui passe à la fois par un nouveau déploiement de l'Etat social et une refonte radicale de la construction européenne (I) et par une réorientation complète de la politique de l'emploi (II).

Réhabiliter l'Etat social

Selon la théorie économique dominante, constituée par la théorie néo-classique avec ses multiples variantes, les « déséquilibres », et en particulier le chômage, sont dus à des « rigidités structurelles » (Smic, droit du travail, services publics, pouvoir syndical, etc.). D'où les recettes libérales : il suffit de démanteler ces structures. Pour les sociaux-libéraux (les Fabius, Strauss-Kahn, Blair ou Schröder), ce démantèlement est impossible, pour des raisons éthiques ou de simples rapports de forces. Il faut donc au contraire que l'Etat intervienne, mais dans un sens bien précis : réaliser le « programme du marché ». Sur la question centrale de l'emploi et du chômage, là où les libéraux réclament la suppression du Smic et des allocations chômage, les sociaux-libéraux préconisent ainsi la prise en charge par l'Etat d'une partie du coût salarial (via les « aides à l'emploi » et l'impôt négatif). Dans tous les cas, le socle théorique est identique : pour atteindre le « salaire d'équilibre » supposé équilibrer l'offre et la demande de travail (et donc éliminer le chômage), il faut baisser le coût du travail. Quant aux instruments de la politique économique publique (budgétaire, monétaire ou de redistribution) de soutien à la croissance, et donc à

l'emploi, ils sont dans cette optique condamnés comme inutiles et fauteurs d'inflation.

Face à une théorie dominante dont la sophistication mathématique cache de plus en plus mal le dogmatisme, que disent les économistes hétérodoxes ? Les approches marxistes, keynésiennes ou institutionnalistes convergent au moins sur une idée : le système de marché capitaliste laissé à lui-même est inefficace et ne peut, en particulier, assurer le plein emploi. L'intervention publique est donc nécessaire pour tenter d'imposer aux « marchés » des normes sociales fondamentales – les droits sociaux, le plein emploi, mais aussi la réduction des inégalités à tous les niveaux (Nord/Sud notamment) – qui leur sont *a priori* étrangères.

Les vingt dernières années en France offrent un enchaînement de *faits* qui permet de juger de la pertinence respective des thèses hétérodoxes et libérales. Entre 1983 et 1997, une même politique néo-libérale a été appliquée sous des appellations variables (rigueur, désinflation compétitive, franc fort). Cette politique repose sur trois piliers. L'austérité salariale tout d'abord, censée permettre la reprise de l'emploi *via* la hausse des profits (et donc des investissements et de la croissance) et la substitution capital/travail. L'austérité budgétaire, en second lieu, supposée réduire déficits et dettes publics et partant les taux d'intérêt, et ainsi doper l'investissement privé. La monnaie « forte » enfin, supposée elle aussi contribuer à cette baisse des taux d'intérêt et à donc à la hausse de l'investissement. Le tout « verrouillé » par la libéralisation de marchés financiers promus ainsi au rôle de gardiens de l'orthodoxie (tout écart se traduisant par une fuite de capitaux).

Cette politique est en partie fonctionnelle: elle a en effet permis une très nette augmentation du taux de profit dès le milieu des années 80. Pour le reste, le bilan est affligeant. La monnaie forte, qui devait permettre la baisse des taux d'intérêt, a été acquise par une hausse de ceux-ci. La double austérité salariale et budgétaire a en fait asphyxié la consommation des ménages et, partant, l'investissement lui-même. D'où une croissance atone et des réductions massives d'emplois. Loin de se réduire, les déficits publics ont quant à eux fortement augmenté dans la première moitié des années quatre-vingt-dix. Ce ne sont pas les dépenses publiques qui sont en cause : leur part dans le PIB s'est réduite ! Les causes sont d'une part la hausse des taux d'intérêt, qui augmente la charge de la dette pour le plus grands bénéficiaires des rentiers titulaires de titres d'emprunt public ; et d'autre part la baisse des recettes fiscales, minées par la faible croissance et les réductions d'impôts accordées aux riches et aux entreprises.

Preuve *a contrario* de l'échec flagrant des thèses libérales, les indéniables performances enregistrées sur le front de l'emploi sur la période 1997-2001, n'ont été possibles que dans la mesure où les trois piliers de la politique dite de « désinflation compétitive » ont justement

été ébranlés¹. L'impulsion initiale a été donnée par la baisse des monnaies européennes (puis de l'euro) relativement au dollar, qui a stimulé les exportations sans relancer significativement l'inflation. Autant pour la monnaie forte ! Puis c'est la consommation des ménages, dont la reprise a entraîné celle de l'investissement et, plus généralement, de la croissance. Une reprise permise par une légère augmentation du pouvoir d'achat par tête (au même rythme que la productivité sur l'ensemble de la période) et par certaines mesures budgétaires (hausse de certaines prestations, baisse de la TVA, etc.) qui ont augmenté le revenu disponible des ménages. Autant pour la rigueur salariale ! Simultanément, les 35 heures, en dépit d'une application éminemment critiquable, ont incontestablement permis de créer des emplois. La croissance et les créations d'emplois, enfin, ont permis d'alimenter les caisses publiques (« effet cagnotte »).

Mais loin de prendre appui sur cette démonstration *in vivo*, le gouvernement Jospin s'est refusé à rompre véritablement avec le social-libéralisme. D'emblée, certaines mesures témoignaient de ses atermoiements : la poursuite de la baisse des cotisations sociales, les privatisations, le refus d'engager les nécessaires ruptures avec l'architecture libérale de l'Europe, puis les touches fabiusiennes qu'ont été la baisse de l'impôt sur le revenu et la création de la Prime pour l'emploi. Pour finir, au lieu d'offrir un projet mobilisateur de progrès social, le candidat Jospin a mené une campagne où de fades « communicants » brodaient sur les thèmes sécuritaires et sociaux-libéraux. On connaît la fin.

Quant au gouvernement Raffarin, en refusant tout « coup de pouce » au Smic, en baissant l'impôt sur le revenu pour le seul bénéficiaire des plus riches, et en optant pour une cure d'austérité budgétaire couplée à un nouveau programme de privatisation, il se situe d'emblée aux antipodes des besoins de l'économie face à la crise internationale en cours : un vigoureux plan de soutien à la consommation des ménages et d'investissements publics. La chronique de son échec peut déjà être annoncée.

Reste l'essentiel : (re)construire dans les prochaines années un projet majoritaire qui dessine tout à la fois une perspective globale de transformation sociale face au néo-libéralisme et de progrès concrets pour « ceux d'en bas ». Ce n'est pas seulement dans la défense, mais aussi dans la redéfinition et l'extension de ce que l'on peut appeler l'Etat social que la gauche est susceptible de retrouver le chemin de la contre-offensive. Historiquement, l'Etat social s'est construit autour de quatre volets : la politique économique (avec notamment les politiques budgétaire, monétaire et de revenu), la sécurité sociale, le droit du travail et les services publics. Une affirmation progressive, rythmée par les luttes sociales, dont témoigne par exemple l'évolution de la protection sociale, d'abord centrée sur la couverture éclatée de certains « risques » à l'aide de prestations de faible niveau, avant d'être de plus en plus orientée vers l'accroissement et l'universalisation des droits au-

¹ Cf. Fondation Copernic, *Un social-libéralisme à la française ? Regards critiques sur la politique économique et sociale de L. Jospin*. La découverte, 2001.

delà d'une logique de minimum vital. Sur les quatre volets cités, c'est cette vocation qu'il s'agit d'approfondir, y compris en redéployant l'Etat social vers la satisfaction de besoins nouveaux ou mal assumés aujourd'hui : logement social, crèches, formation permanente et développement personnel, accès à Internet, loisirs, etc.. Il faut bien entendu réformer profondément et démocratiser le mode de fonctionnement opaque et bureaucratique des institutions et organismes publics, en y associant largement salariés du public, citoyens et usagers. Mais soyons clairs : une chose est de partir de ces limites pour mieux les dépasser, par une participation plus active des citoyens à tous les niveaux, autre chose est d'en prendre prétexte pour mettre à bas l'Etat social lui-même comme y invite le Medef avec l'approbation explicite ou tacite des forces politiques de droite ou de la gauche social-libérale.

Réorienter les politiques économiques européennes

Cette réhabilitation de l'Etat social doit s'accompagner d'une réorientation radicale de la construction européenne. Au nom de bonnes intentions – ce beau projet que pourrait être l'Europe - le Parti socialiste a accepté hier le corset parfaitement libéral des Traités de Maastricht puis d'Amsterdam. Avec la convention européenne de 2004, ce piège infernal risque de se resserrer encore, avec au nom cette fois de l' « Europe politique », l'acceptation d'un projet de Constitution où les droits sociaux seraient *de facto* réduits au minimum. Bien au contraire, face au retournement de conjoncture en cours, l'Europe devrait mettre en œuvre un audacieux plan de relance budgétaire (en matière de transports ferroviaires, de logement, d'économies d'énergie...) financé par l'emprunt, puis par des recettes nouvelles (impôt européen additionnel sur le capital, taxe de type Tobin). Mais cela suppose de lever les verrous libéraux qui interdisent tout accroissement du budget de l'Union européenne et excluent tout déficit même temporaire. De même, il faut mettre la Banque centrale européenne sous contrôle démocratique, et introduire des objectifs de croissance et de plein emploi dans les Traités européens au lieu des critères purement financiers de déficits publics et d'inflation. C'est dire l'ampleur de la réorientation européenne qui s'impose.

On ne « réconciliera » pas le peuple avec l'Europe tant que celle-ci n'aura pas fait la preuve de son utilité en matière de progrès social. Cela exige des ruptures franches avec le libéralisme économique qui domine sa construction. Nombre de débats sur l'organisation institutionnelle de l'Europe – et notamment sur le pouvoir qu'il convient d'accorder aux différents niveaux (Europe, Etats-nations, régions...) - gagneraient à être raccordés à la question des droits sociaux. En la matière, l'Europe a indéniablement son rôle à jouer, notamment pour éviter les pratiques de dumping social (ou fiscal d'ailleurs). Une Europe sociale digne de ce nom devrait ainsi édicter un certain nombre de normes qui, combinées à des fonds structurels, permettraient d'assurer une convergence « par le haut ». Non seulement pour permettre le rattrapage des pays les moins développés (Grèce, Portugal, nouveaux pays membres d'Europe de

l'Est) ; mais aussi pour assurer le développement de politiques économiques et sociales coordonnées et donc viables en matière de salaires (rompre avec la rigueur sans fin et instaurer un régime de hausses de salaires au moins égales aux gains de productivité), de durée du travail (réduire la durée du travail dans tous les pays, de façon différenciée selon les besoins en matière de créations d'emplois), de protection sociale (assurer le nécessaire financement des retraites par répartition grâce à une hausse progressive des cotisations ou prélèvements), de sécurité au travail et de conditions de travail...

Cette indispensable dimension européenne ne peut cependant remplacer l'intervention des Etats. Les inégalités entre pays européens n'autorisent pas aujourd'hui une définition uniformisée des droits sociaux applicables à l'échelle européenne. La Grèce ou les pays d'Europe de l'Est ne peuvent pas du jour au lendemain adopter le niveau du Smic français. On doit donc fixer des objectifs de convergence à terme, mais par exemple un Smic européen ne saurait aujourd'hui se substituer aux Smic nationaux lorsque ceux-ci sont plus élevés. Il faut donc maintenir un principe de subsidiarité sociale, pour que les Etats *gardent leurs prérogatives* pour maintenir et enrichir les droits sociaux chez eux, y compris en matière de services publics. C'est l'exact contraire que ce que propose le MEDEF, qui veut une réduction drastique du champ de la loi nationale, au profit d'un système où des normes européennes minimales ne pourraient être renégociées qu'à... l'échelon local, soit un niveau où le rapport de force, pour les salariés, est en général le plus dégradé. Le « principe de faveur »² doit rester au cœur du droit du travail et de « l'ordre social » qu'il institue : en matière de droit sociaux – entendus au sens très large – la loi nationale doit primer *sauf* si les règles établies à d'autres niveaux (européen ou local, en incluant ici les accord collectifs de branche ou d'entreprise), sont plus favorables aux salariés.

Politique de l'emploi : le bilan ambigu de la gauche plurielle

Quand la gauche plurielle accède au pouvoir en 1997, elle affirme remettre le plein-emploi au centre de sa politique économique, ce qui est un progrès par rapport aux renoncements antérieurs. Son projet en la matière repose sur trois éléments. Les deux premiers – 35 heures et emplois jeunes – impliquent, à des degrés divers, des infléchissements significatifs, tandis que la pérennisation des baisses de cotisations sociales (« allègements de charges » dans la phraséologie néo-libérale) représente l'élément de continuité avec les politiques antérieures. Tout se passe comme si ce dernier élément avait peu à peu contaminé puis annulé la volonté de changement. Le paradoxe de cette période est que ce glissement s'effectue dans un contexte d'effervescence du marché du travail dont les origines sont soit exogènes, soit contradictoires avec cet alignement progressif sur les préceptes libéraux.

² Selon ce principe, les clauses de niveaux inférieurs (contrat individuel de travail, accord d'établissement, accord d'entreprise, accord de branche, accord interprofessionnel) ne sont valides que si elles apportent un "plus " pour le salarié par rapport aux différents niveaux supérieurs.

Les 35 heures illustrent ce glissement du changement vers la continuité. Rien d'anormal à ce que la réduction du temps de travail s'accompagne d'un volet d'aides publiques chargées de compenser auprès des entreprises (du moins celles qui en ont besoin) l'augmentation de la masse salariale liée à la création de nouveaux emplois. Un recyclage du coût du chômage et une mise à contribution des revenus financiers peuvent assurer sans douleur le financement de l'opération. En votant la loi Aubry 2 au début 2000, la gauche plurielle renverse cette logique : elle abandonne la conditionnalité des aides et l'exigence de proportionnalité des embauches. Dans la loi Robien, votée par la droite en 1996, l'obtention d'aides publiques n'était acquise que si l'entreprise, pour une baisse de 10 % du temps de travail, créait ou sauvegardait 10 % d'emplois. Il n'en fallait plus que 6 % dans la loi Aubry 1, et ... 0% dans la loi Aubry 2. D'un dispositif qui accordait la priorité aux créations d'emplois et aurait pu donner aux salariés des instruments de contrôle sur la réalité de ces créations, on est passé à un système qui supprime à peu près toute incitation à créer des emplois. La voie est alors ouverte à l'intensification du travail, d'autant plus que le discours officiel prône la flexibilisation et l'annualisation du temps de travail. D'instrument de guidage ciblé des créations d'emplois, les aides publiques deviennent de simples outils de la logique néo-libérale d'abaissement du coût du travail.

La politique de l'emploi menée entre 1997 et 2001 est donc un *mix* particulier (RTT + emplois jeunes + aides) mis en place dans une phase conjoncturelle de reprise de la croissance. Cette politique a enregistré une réussite étonnante. Sur ces quatre années, tous secteurs confondus, environ 1,7 millions d'emplois ont été créés. Ce dynamisme rompt de manière très frappante avec l'atonie de l'emploi des deux dernières décennies : sur 10 emplois nouveaux créés entre 1981 et 2001, 7 l'ont été entre 1997 et 2001. Il est donc essentiel de bien comprendre pourquoi.

La croissance a évidemment joué son rôle. Sans être exceptionnelle, elle rompt avec les années d'avant l'euro, durant lesquelles les politiques économiques l'avaient délibérément étouffée. On l'a dit, cet épisode de reprise (inattendu comme en atteste la hâte de Chirac à dissoudre l'Assemblée en 1997 face à des perspectives économiques jugées sombres) repose sur des entorses aux préceptes néo-libéraux, en matière de monnaie forte et de rigueur salariale. Mais la reprise n'explique pas tout, car on a créé plus d'emplois que lors de la reprise précédente, pour un taux de croissance similaire. Deux thèses s'affrontent pour expliquer cet « enrichissement de la croissance en emplois ». Pour les libéraux, il résulterait des allègements de cotisations sociales et ne devrait donc rien à la réduction du temps de travail. Cette analyse est la référence de Chirac et Raffarin après avoir été celle de Pisani-Ferry, le président du Conseil d'analyse économique créé par L. Jospin. Elle doit être rejetée comme contraire aux faits. Sur le simple plan logique, on ne peut en même temps dire que les 35 heures n'ont créé aucun emploi à cause de l'augmentation du coût du travail qu'elles auraient entraînée... et attribuer à la baisse de ce même coût du travail l'exceptionnel

dynamisme de l'emploi. Notre propre interprétation insiste sur la combinaison croissance + RTT, même si les modalités pratiques des 35 heures en ont réduit l'impact sur l'emploi par rapport au potentiel.

Pour un nouveau plein emploi

Quatre ans de reprise de l'emploi auront suffi à faire reculer une certaine résignation au chômage théorisée sous le label « fin du travail ». Une croissance raisonnable aura permis de créer des centaines de milliers d'emplois et de stabiliser (sauf l'intérim) la précarité. L'objectif du plein emploi redevient crédible. Pourtant la théorie économique dominante continue à dire l'inverse : le retour au plein emploi se traduirait par une reprise de la progression des salaires, donc de l'inflation, et en fin de compte par une baisse de la part des profits, donc de l'investissement, de la croissance et finalement de l'emploi. Mais l'épouvantail de l'inflation sert surtout à masquer le fait qu'on veut graver dans le marbre une répartition des revenus très défavorable aux salariés. Cette présentation a le mérite de montrer le lien entre l'objectif de plein emploi et la répartition des revenus : on ne peut effectivement s'approcher du premier sans modifier la seconde.

Pour y parvenir, il faudra reconduire le ticket gagnant « croissance + RTT ». D'abord garantir une croissance durable, par des politiques macroéconomiques keynésiennes notamment à l'échelle européenne; ensuite, accorder la priorité à la réduction du temps de travail (vers les 32 heures) comme moyen de redistribuer les gains de productivité et de créer des emplois ; enfin faire remonter la part salariale à un niveau plus compatible avec le plein emploi. Ce schéma est cohérent avec les leçons de l'expérience récente. Il ne préjuge pas d'autres politiques qui viseraient à amorcer des processus de changement plus structurel (réduction du champ de la marchandise, par exemple) ou, à tout le moins ne les contredit pas. Concernant la réduction du temps de travail, loin de la rejeter, nous estimons urgent d'en rétablir la logique progressiste. Son approfondissement pourrait permettre de résorber les effets négatifs des lois Aubry de trois façons. Il est urgent, d'abord, d'égaliser les conditions d'emploi en étendant effectivement les 35 heures à l'ensemble des lieux de travail, qu'il s'agisse des petites entreprises ou du secteur public. Ensuite, la poursuite de la réduction du temps de travail devra permettre de revenir sur les effets de l'intensification du travail, ainsi que de réduire les fractures statutaires en commençant à résorber la précarité, notamment en ce qui concerne le temps partiel imposé aux femmes. Enfin pour conduire le mouvement, il faudra un double contrôle venant à la fois d'en haut (la réglementation, notamment sur les heures supplémentaires contrairement aux mesures mises en œuvre par Raffarin) et d'en bas (l'intervention des salariés). Le caractère automatique des aides devra être supprimé et leur versement être soumis au respect d'un certain nombre de critères portant sur les créations d'emplois et sur la qualité de ces emplois, sous condition d'accord donné par les travailleurs et leurs représentants.

Au delà de l'amélioration quantitative de la situation de l'emploi, il faut engager résolument la lutte contre la précarisation du statut salarial. L'insécurité sociale s'est généralisée avec le recours par les entreprises – mais aussi les pouvoirs publics – aux emplois précaires et flexibles, au point de gangrener les sociétés européennes et de mettre en danger la démocratie elle-même. Pas plus que le chômage, l'instabilité d'emploi n'est une fatalité. La coopération, l'apprentissage collectif, la confiance entre les salariés sont sources d'efficacité productive et ne peuvent exister sans une certaine durée du lien d'emploi. Ce qui a changé au cours des vingt dernières années, ce n'est d'ailleurs pas cette durée : elle est restée stable dans les pays industrialisés (elle en moyenne de l'ordre de 11 ans en France). Mais la mobilité qui était majoritairement volontaire (sous forme de démission des salariés dans un contexte de plein emploi) est devenue largement subie (sous forme de licenciement et plus encore d'emplois précaires), sous la pression du chômage de masse et de la dégradation du statut des chômeurs (moindre indemnisation, culpabilisation, etc.). Pour répondre à cette situation, il faut marcher sur deux jambes : déployer des politiques macroéconomique de relance et de réduction du temps de travail (cf. supra) et simultanément avancer des mesures susceptibles d'offrir un statut pour la main-d'œuvre y compris entre deux emplois.

Preuve du caractère à bien des égards inachevé de l'Etat social, les droits des sans emplois ont toujours été les parents pauvres de la protection sociale. L'Unedic n'a été créée qu'en 1958 et les droits des chômeurs ont été mis à mal par les politiques néo-libérales. Redéployer l'Etat social suppose d'ouvrir une nouvelle ère en redéfinissant largement la quatrième « branche » (à côté de la vieillesse, de la santé et de la famille) de la protection sociale qu'est aujourd'hui la branche « chômage ». La boussole d'une telle redéfinition ? Le travailleur doit avoir un authentique statut non pas seulement quand il a un emploi mais aussi quand il est *privé d'emploi*³. Il doit en particulier bénéficier d'une continuité du droits sociaux (notamment en termes de rémunération) au-delà de la position productive du moment, de même qu'il doit bénéficier d'un droit à la mobilité individuelle. Très concrètement un tel statut professionnel devrait garantir une rémunération digne de ce nom (un salaire socialisé financé par cotisation sociale et dépendant de sa qualification) entre deux emplois ainsi que l'accès à des formations véritablement qualifiantes⁴. Entre deux emplois, le travailleur ne serait ainsi plus considéré comme un chômeur, stigmatisé et insécurisé par de faibles ressources, mais comme titulaire d'un statut à part entière. En offrant à chacun un tel statut professionnel, garanti par-delà les fluctuations de l'emploi, c'est au fond la figure même du chômeur qu'il

³ Bien que l'appréciation sur ces travaux puisse faire débat (cf. les articles contrastés de T. Coutrot dans *Critique de l'organisation du travail*, Repères, La Découverte, 2002 ; et C. Ramaux, « Stabilité de l'emploi : pour qui sonne le glas ? », dans *Le bel avenir du contrat de travail ?*, éd. Syros, 2001), nous rejoignons, en ce sens, certaines préoccupations contenues dans les rapports d'A. Supiot (*Au delà de l'emploi*, Odile Jacob, 1998) ou de J.-M. Bédorgey (cf. *Refonder la protection sociale. Libre débat entre les gauches*, La Découverte, 2001) ainsi que par les travaux du Pcf sur la " sécurité d'emploi-formation " ou de la CGT sur la " sécurité sociale professionnelle ".

⁴ On est loin ce faisant du Pare qui s'est traduit par une remise en cause des formations les plus qualifiantes et les plus longues qu'offrait l'Anpe (l'Afr notamment).

s'agit de faire disparaître. En favorisant les possibilités pour le salarié de changer d'emploi, ce statut obligerait du même coup les entreprises à promouvoir des emplois de qualité pour garder leur main-d'œuvre.

Le financement par cotisation sociale permet d'affirmer la nature salariale de ce statut et d'accroître la responsabilité sociale des entreprises vis à vis de leurs travailleurs ⁵. Les cotisations sociales font en effet partie de la masse salariale et financent des prestations qui sont assimilables à du salaire indirect (et socialisé). Un système de bonus-malus en la matière pourrait pénaliser les entreprises qui abusent des emplois précaires ou des licenciements, au bénéfice de celles qui ont un comportement responsable.

Défini au niveau national, pour éviter les surenchères vers le bas, ce système peut s'accompagner de la mise en place de réseaux (locaux et au niveau des branches) incitant les entreprises à coopérer avec des organismes de formation ou les collectivités locales afin de préserver l'emploi à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Simultanément il importe de développer le droit de la «co-activité», ouvrant aux salariés des entreprises sous-traitantes les garanties statutaires (salaire, temps de travail, représentation syndicale, etc.) de leur donneur d'ordres et réduisant ainsi la propension de ces derniers à utiliser la sous-traitance pour contourner les règles de protection de la main-d'œuvre.

⁵ B. Friot, *Et la cotisation créera l'emploi*, Ed. La Dispute.